

enferment au total ramené à la délibération du 10 septembre 1957.

- que la date d'origine de la session est le 1er janvier 1955.

- que la réduction de 57,00% sera encadrée par le 11 et 12 du budget communal de 1er octobre pour l'année 1955, et le 1er et 2e de l'année suivante

C'est à l'unanimité!

Questions diverses

14 SEP 23-55

autorisation de session de droit à bail dans les fabriques communales

1) Établissements Profanes - Protectorat - Secours du

déjà cédé à M^{rs} Roger Giffon pour des raisons personnelles, les droits qui elle tient de son bail de location à la ville.

M^{rs} Roger Giffon dit avoir vu le même commerce que M^{rs} Giffon dans le Centre Municipal autrefois celle même.

C'est à l'unanimité!

2) Établissements Profanes - Secours du 1957 à quel Municipal a accédé la

session d'un mandat des Fabriques Communales par

M. Doyenne à M. Doyenne: Il avait également obtenu le permis de la commune. Je tiens à dire que j'ai accordé définitif jusqu'à ce que l'acquisition de ce mandat manifeste.

Monsieur Doyenne demande l'autorisation d'acquiescer et d'acquiescer

ceux qui viennent identifier à celui qui vient par M. Doyenne, l'acquisition de ces biens - séparément par suite.

La commission des finances propose au Conseil Municipal d'acquiescer et d'acquiescer

14 SEP 23-55